

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme. GOUNE Nadia  
a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2010.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est **obligatoire.**

À Mons en Baroeul, le 22/12/2002

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie

